

## Nouvelles populations légales : 1 642 734 Bourguignons au 1<sup>er</sup> janvier 2011

**A**u 1<sup>er</sup> janvier 2011, la Bourgogne compte 1 642 734 habitants.

Les évolutions démographiques récentes, sur la période 2006 - 2011, peuvent désormais être isolées. En cinq ans, la région gagne 13 900 habitants. La croissance démographique régionale, de 0,2 % en moyenne annuelle, reste modeste comparée à celle de la France métropolitaine (+ 0,5 %). Le solde migratoire est le moteur de la croissance régionale alors que le solde naturel est quasi nul.

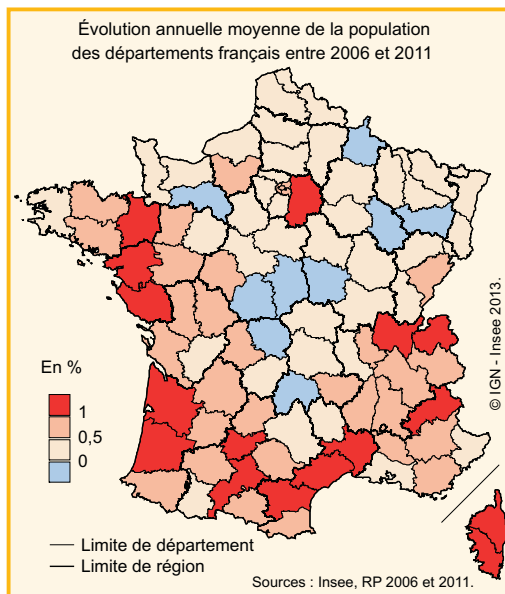
Les évolutions démographiques diffèrent d'un département à l'autre de la région. La population diminue dans la Nièvre, de 0,4 % par an : les décès l'emportent sur les naissances et le solde migratoire est tout juste positif. Dans les trois autres départements la population augmente. En Côte-d'Or, la croissance démographique est portée par le solde naturel alors qu'en Saône-et-Loire et dans l'Yonne, le gain de population est lié à des arrivées dans ces départements plus nombreuses que les départs.

Entre 2006 et 2011, la population augmente de 0,6 % par an dans les communes de moins de 3 500 habitants. Celles-ci rassemblent plus de la moitié de la population bourguignonne. Parallèlement, parmi les quinze grandes communes de plus de 10 000 habitants, seules Dijon, Beaune et surtout Chevigny-Saint-Sauveur gagnent des habitants, toutes les autres en perdent.

Ces chiffres officiels de population serviront de base pour l'organisation des élections municipales de mars 2014. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, le scrutin est majoritaire,

plurinominal à deux tours. Cela concernera 1 760 communes en Bourgogne dans lesquelles résident 538 300 habitants, soit un tiers de la population régionale.

Dans celles de 1 000 habitants et plus, soit 286 communes de la région concentrant les deux tiers des bourguignons, les conseillers municipaux seront élus au scrutin proportionnel à deux tours et les listes devront respecter le principe de parité.



### 13 900 Bourguignons de plus depuis 2006

Départements	Population municipale 2011	Population municipale 2006	Variation 2006 - 2011			
			Nombre	Moyenne annuelle (%)		
				Totale	Due au solde naturel	Due au solde migratoire
Côte-d'Or	525 931	517 168	+ 8 763	+ 0,3	+ 0,3	0,0
Nièvre	218 341	222 220	- 3 879	- 0,4	- 0,4	0,0
Saône-et-Loire	555 999	549 361	+ 6 638	+ 0,2	0,0	+ 0,2
Yonne	342 463	340 088	+ 2 375	+ 0,1	0,0	+ 0,1
<b>Bourgogne</b>	<b>1 642 734</b>	<b>1 628 837</b>	<b>+ 13 897</b>	<b>+ 0,2</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>+ 0,1</b>

Sources : Insee - Recensement de la population 2006 et 2011.



Hors Série N°7 - Janvier 2014

### Évolution de la population des grandes communes de Bourgogne

Communes de plus de 10 000 habitants	Population municipale 2011	Population municipale 2006	Variation 2006-2011	
			Nombre	Moyenne annuelle (%)
Dijon	151 672	151 504	+ 168	0,0
Beaune	21 872	21 778	+ 94	+ 0,1
Chenôve	14 014	14 921	- 907	- 1,2
Talant	11 118	11 898	- 780	- 1,3
Chevigny-Saint-Sauveur	10 200	9 460	+ 740	+ 1,5
Nevers	36 210	38 496	- 2286	- 1,2
Cosne-Cours-sur-Loire	10 484	11 185	- 701	- 1,3
Chalon-sur-Saône	44 847	46 534	- 1687	- 0,7
Mâcon	33 730	34 171	- 441	- 0,3
Le Creusot	22 620	23 813	- 1193	- 1,0
Montceau-les-Mines	19 124	19 538	- 414	- 0,4
Autun	14 426	14 806	- 380	- 0,5
Auxerre	35 534	37 419	- 1885	- 1,0
Sens	25 146	25 924	- 778	- 0,6
Joigny	10 053	10 333	- 280	- 0,5

Sources : Insee - Recensement de la population 2006 et 2011.

### Évolution de la population dans les aires urbaines comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants en Bourgogne

Aires Urbaines (définition 2010)	Nombre de communes (en 2011)	Population municipale 2011	Population municipale 2006	Variation 2006-2011	
				Nombre	Moyenne annuelle (%)
Dijon (1)	295	375 841	368 651	+ 7 190	+ 0,4
Beaune	25	35 476	34 009	+ 1 467	+ 0,8
Nevers (1)	58	102 447	104 099	- 1 652	- 0,3
Cosne-Cours-sur-Loire	6	14 067	14 489	- 422	- 0,6
Chalon-sur-Saône	91	133 298	131 436	+ 1 862	+ 0,3
Mâcon (1)	68	100 172	96 456	+ 3 716	+ 0,8
Le Creusot	11	45 422	46 150	- 728	- 0,3
Montceau-les-Mines	11	38 182	38 854	- 672	- 0,3
Autun	22	24 649	25 085	- 436	- 0,4
Auxerre	73	92 482	92 093	+ 389	+ 0,1
Sens	46	61 952	61 482	+ 470	+ 0,2
Joigny	1	10 053	10 333	- 280	- 0,5

(1) Y compris communes situées en dehors de la Bourgogne  
Sources : Insee - Recensement de la population 2006 et 2011.

### Évolution de la population en Bourgogne selon la taille des communes

Taille* (en nombre d'habitants)	Nombre de communes	Population municipale 2011	Population municipale 2006	Variation 2006-2011	
				Nombre	Moyenne annuelle (%)
Moins de 50	71	2 759	2 580	+ 179	+ 1,4
de 50 à 999	1 704	551 344	533 111	+ 18 233	+ 0,7
de 1 000 à 1 999	162	231 758	226 154	+ 5 604	+ 0,5
de 2 000 à 3 499	47	121 559	119 860	+ 1 699	+ 0,3
de 3 500 à 4 999	15	60 672	60 412	+ 260	+ 0,1
de 5 000 à 9 999	33	223 792	224 400	- 608	- 0,1
de 10 000 à 19 999	6	79 219	82 681	- 3 462	- 0,9
de 20 000 à 49 999	7	219 959	228 135	- 8 176	- 0,7
de 50 000 à 99 999	0	0	0	0	-
100 000 et plus	1	151 672	151 504	+ 168	0,0
Total	2 046	1 642 734	1 628 837	+ 13 897	+ 0,2

\* Les communes sont classées selon leur taille au 1<sup>er</sup> janvier 2006  
Sources : Insee - Recensement de la population 2006 et 2011.

### Les communes de Côte-d'Or selon leur taille au 1<sup>er</sup> janvier 2011

Taille (en nombre d'habitants)	Nombre de communes			Population municipale 2011		
	Effectifs	Cumul	% Cumulé	Effectifs	Cumul	% Cumulé
Moins de 50	50	50	7,1	1 805	1 805	0,3
de 50 à 999	587	637	90,2	154 428	156 233	29,7
de 1 000 à 1 999	41	678	96,0	55 147	211 380	40,2
de 2 000 à 3 499	11	689	97,6	27 295	238 675	45,4
de 3 500 à 4 999	2	691	97,9	8 505	247 180	47,0
de 5 000 à 9 999	10	701	99,3	69 875	317 055	60,3
de 10 000 à 19 999	3	704	99,7	35 332	352 387	67,0
de 20 000 à 49 999	1	705	99,9	21 872	374 259	71,2
100 000 et plus	1	706	100,0	151 672	525 931	100,0

Source : Insee - Recensement de la population 2011.

### Les communes de la Nièvre selon leur taille au 1<sup>er</sup> janvier 2011

Taille (en nombre d'habitants)	Nombre de communes			Population municipale 2011		
	Effectifs	Cumul	% Cumulé	Effectifs	Cumul	% Cumulé
Moins de 50	10	10	3,2	368	368	0,2
de 50 à 999	261	271	86,9	75 808	76 176	34,9
de 1 000 à 1 999	23	294	94,2	34 596	110 772	50,7
de 2 000 à 3 499	6	300	96,2	13 287	124 059	56,8
de 3 500 à 4 999	7	307	98,4	27 170	151 229	69,3
de 5 000 à 9 999	3	310	99,4	20 418	171 647	78,6
de 10 000 à 19 999	1	311	99,7	10 484	182 131	83,4
de 20 000 à 49 999	1	312	100,0	36 210	218 341	100,0

Source : Insee - Recensement de la population 2011.

### Les communes de la Saône-et-Loire selon leur taille au 1<sup>er</sup> janvier 2011

Taille (en nombre d'habitants)	Nombre de communes			Population municipale 2011		
	Effectifs	Cumul	% Cumulé	Effectifs	Cumul	% Cumulé
Moins de 50	5	5	0,9	183	183	0
de 50 à 999	460	465	81,2	168 231	168 414	30,3
de 1 000 à 1 999	67	532	92,8	94 680	263 094	47,3
de 2 000 à 3 499	16	548	95,6	40 361	303 455	54,6
de 3 500 à 4 999	6	554	96,7	24 096	327 551	58,9
de 5 000 à 9 999	14	568	99,1	93 701	421 252	75,8
de 10 000 à 19 999	2	570	99,5	33 550	454 802	81,8
de 20 000 à 49 999	3	573	100,0	101 197	555 999	100,0

Source : Insee - Recensement de la population 2011.

### Les communes de l'Yonne selon leur taille au 1<sup>er</sup> janvier 2011

Taille (en nombre d'habitants)	Nombre de communes			Population municipale 2011		
	Effectifs	Cumul	% Cumulé	Effectifs	Cumul	% Cumulé
Moins de 50	9	9	2	353	353	0,1
de 50 à 999	378	387	85,1	137 136	137 489	40,1
de 1 000 à 1 999	46	433	95,2	63 014	200 503	58,5
de 2 000 à 3 499	12	445	97,8	33 278	233 781	68,3
de 3 500 à 4 999	3	448	98,5	13 044	246 825	72,1
de 5 000 à 9 999	4	452	99,3	24 905	271 730	79,3
de 10 000 à 19 999	1	453	99,6	10 053	281 783	82,3
de 20 000 à 49 999	2	455	100,0	60 680	342 463	100,0

Source : Insee - Recensement de la population 2011.

**Définitions**

**Population légale** : le terme générique de **population légale** regroupe pour chaque commune, la population municipale, la population comptée à part et la population totale.

**La population municipale** comprend :

les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune,  
les personnes vivant en communautés sur le territoire de la commune,  
les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune,  
les personnes résidant habituellement dans des habitations mobiles recensées sur le territoire de la commune.

**La population comptée à part** comprend :

les personnes dont la résidence habituelle se trouve dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur la commune.

Par exemple, les étudiants majeurs de moins de 25 ans qui, pour leurs études, habitent une commune autre que celle de leur résidence familiale, sont comptés dans la population municipale de la commune où ils résident pour leurs études et dans la population comptée à part de la commune de leur résidence familiale. La population comptée à part représente une faible part de la population totale des communes.

**La population totale** est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

**Aire urbaine** : une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Le zonage en aires urbaines 2010 distingue :

- les « grandes aires urbaines » constituées autour d'un pôle de plus de 10 000 emplois.
- les « moyennes aires » constituées autour d'un pôle (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois.
- les « petites aires » constituées autour d'un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois.

Le zonage est basé sur les données du recensement 2008.

**Note méthodologique**

Les populations légales de toutes les collectivités territoriales et circonscriptions administratives françaises sont publiées dans un décret qui paraît au Journal Officiel. Elles prennent effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Elles se réfèrent au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et se substituent à celles relatives au 1<sup>er</sup> janvier 2010 publiées l'an dernier. Établies dorénavant chaque année, conformément à la loi du 27 février 2002, les populations légales sont prises en compte pour l'application de dispositions législatives, réglementaires et financières relatives à l'organisation des communes et à la vie quotidienne de celles-ci.

**Les données de population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2011 utilisent les résultats issus des cinq enquêtes annuelles de recensement réalisées de 2009 à 2013.** La nouvelle méthode de recensement substitue au comptage traditionnel organisé tous les huit à neuf ans, une technique d'enquêtes annuelles. Celle-ci distingue les communes de moins de 10 000 habitants, enquêtées exhaustivement désormais une fois tous les cinq ans par roulement, et les communes de 10 000 habitants ou plus, dans lesquelles un échantillon de 40 % des logements sont enquêtés au cours d'un cycle quinquennal (8 % par an dans chaque commune).

Pour assurer une égalité de traitement entre les communes, mais aussi pour garantir la qualité des données de population sur des zonages géographiques plus larges (départements, régions), ces chiffres sont relatifs à une même année pour toutes les communes. **Ainsi, les populations légales publiées fin 2013 sur la base des enquêtes de 2009 à 2013 ont pour année de référence 2011.**

Avec cette méthode, les évolutions doivent être observées sur des intervalles de temps d'au moins cinq ans, afin que les échantillons soient renouvelés. En effet, d'une année sur l'autre, le rafraîchissement ne porte que sur un cinquième des communes de moins de 10 000 habitants et sur un cinquième de l'échantillon dans les communes de 10 000 habitants ou plus.

Ainsi, aujourd'hui, **le chiffre de population millésimé 2011 peut être comparé à celui millésimé 2006.**

**La population totale** est le plus souvent utilisée pour l'application de dispositions législatives ou réglementaires.

**La population municipale est celle qui est utilisée à des fins statistiques.** C'est uniquement cette population qui peut être comparée avec la population sans doubles comptes des recensements généraux antérieurs en particulier ceux de 1990 et 1999.

Pour en savoir plus : [www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/](http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/)

**Directeur de la publication :**  
Moïse Mayo

**Chef du Service Études et Diffusion :**  
Marie-Laure Monteil

**Rédactrice en chef :**  
Chantal Prenel

**Maquette PAO :**  
Thierry Poisse

**Cartographie :**  
Christophe Clémence

Dépôt légal :  
à parution  
ISSN 2270-0781  
© Insee 2014